

Annexe environnementale 2025

Document examiné et validé par :

- La commission Finances du 12 juin 2026
- Le Bureau Communautaire du 18 juin 2026

Isabelle Cuvillier – Service Finances

Contexte et enjeux de l'Annexe environnementale

Cf Guide méthodologique de la cotation pour l'annexe environnementale des collectivités locales – Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature – Avril 2026

❖ Qu'est-ce que l'Annexe environnementale ?

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 instaure un état annexé « Impact du budget pour la transition écologique » aussi appelé annexe environnementale des collectivités locales, qui s'applique à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants qui utilisent la nomenclature M57 et M4. Le but de cette annexe est de **valoriser les dépenses réelles d'investissement des collectivités en fonction de leurs impacts sur l'environnement**.

La réalisation de cette annexe conduit la collectivité à mesurer l'impact des dépenses effectuées sur l'environnement, qu'elles aient ou non été réalisées en vue de satisfaire un objectif environnemental. Ne sont pas pris en compte les efforts de sobriété réalisés par les collectivités qui se traduisent par une moindre dépense ou son absence.

Pour les exercices 2025 et 2026, les collectivités concernées doivent coter leurs dépenses sur les axes 1 et 6. A partir de l'exercice 2027, sur les 6 axes d'analyse suivants :



Axe 1 : **Atténuation** du changement climatique ;



Axe 2 : **Adaptation** au changement climatique et prévention des risques naturels ;



Axe 3 : **Gestion des ressources en eau** ;



Axe 4 : **Economie circulaire**, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;



Axe 5 : **Prévention et contrôle des pollutions de l'eau, de l'air et des sols ;**



Axe 6 : **Préservation de la biodiversité** et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

❖ Distinguer l'annexe environnementale du budget vert ?

Contrairement au budget vert produit au moment du budget sur les dépenses prévisionnelles, l'annexe environnementale est obligatoire. Elle concerne les dépenses réellement effectuées, permet de valoriser les choix d'investissement des collectivités et a vocation à alimenter des données agrégées au niveau national.

La production de l'annexe peut constituer une opportunité pour initier une réflexion sur la budgétisation verte tout au long du processus d'élaboration et d'exécution budgétaire.

❖ La cotation

Si une collectivité n'est pas en mesure de connaître l'impact environnemental de l'ensemble de ses dépenses d'investissement, ces dernières pourront être notées « non cotées ».

Au fur et à mesure de l'appropriation de la méthode par les services opérationnels et les élus, les informations extra-financières deviennent plus facilement accessibles, entraînant une diminution de la part des dépenses non cotées.

La cotation s'effectue à l'échelle du projet : par projet on entend une action réalisée par la collectivité et qui, malgré une sous-division possible, dispose d'une cohérence globale.

La dépense est cotée dans la majorité des cas selon **l'ensemble des impacts matériels induits** par le projet financé, et non selon le but donné à ce projet.

❖ Une échelle de cotation à 4 niveaux pour l'annexe environnementale

Annexe environnementale	Budget vert	Définition
Favorable	Très favorable	Ces dépenses contribuent de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie de référence et induisent une amélioration concrète de la situation environnementale
	Favorable sous condition	Ces dépenses contribuent en partie à l'attente des objectifs fixés par la stratégie de référence, mais ne sont pas suffisantes en l'état.
Neutre	Neutre	Ces dépenses n'ont pas d'impacts significatifs sur l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie de référence, ou les mesures prises permettent seulement de limiter les impacts défavorables du projet sur l'environnement
Défavorable	Défavorable	Ces dépenses sont incompatibles avec les objectifs fixés dans la stratégie de référence et induisent des impacts négatifs significatifs sur l'environnement
Non coté	A approfondir	Cette catégorie concerne les dépenses non classables en l'état actuel des connaissances (« indéfini méthodologique ») ou au regard du manque d'information de la collectivité (« à approfondir »)
	Indéfini méthodologique	

❖ Principe de cotation par axe



Axe 1 : Atténuation du changement climatique

L'axe « Atténuation du changement climatique » concerne les mesures visant à **réduire les émissions de gaz à effet de serre** liées aux activités de la collectivité et à **renforcer les capacités de stockage du carbone** via le développement de puits de carbone (végétalisation, sols, forêts, etc.), en cohérence avec la trajectoire nationale de lutte contre le changement climatique.

Les dépenses sont classées selon leur niveau de compatibilité avec les orientations de la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, qui fixe les objectifs de réduction des émissions à l'échelle nationale. Cette compatibilité s'apprécie notamment au regard de la capacité du projet à éviter des émissions, à les réduire significativement, ou à soutenir des solutions bas-carbone par rapport à une trajectoire de référence.

Annexe environnementale	Budget vert	Axe 1
Favorable	Très favorable	La dépense réduit les émissions de GES, soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées, et est comptable avec la neutralité carbone
	Favorable sous condition	La dépense réduit les émissions de GES, soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées, mais est insuffisante pour la neutralité carbone ou présente un risque de verrou technologique
Neutre	Neutre	La dépense n'a pas d'impact significatif sur les émissions de GES et le changement climatique
Défavorable	Défavorable	La dépense contribue à l'augmentation des émissions de GES



Axe 2 : Adaptation au changement climatique

L'axe « Adaptation au changement climatique » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement contribuent à **renforcer la résilience du territoire face aux effets déjà visibles et futurs du changement climatique**. En se référant au premier lieu au Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (**PNACC 3**), l'objectif est de se préparer à un réchauffement pouvant atteindre +4°C en France à l'horizon 2100, non seulement en réduisant les impacts mais en anticipant des transformations profondes et durables des conditions climatiques. Cet axe s'intéresse ainsi à la capacité des projets à **limiter la vulnérabilité des populations, des infrastructures et des activités** face à des aléas dont la fréquence et l'intensité sont appelées à augmenter. Il s'agit notamment d'intégrer dès la conception des projets des réponses adaptées à ces évolutions, afin d'éviter des coûts futurs de réparation, des interruptions de service ou des situations de crise. Les aléas climatiques pris en compte au sein de l'annexe environnementale sont les suivants :

- **Canicules / Sécheresses**
- **Inondations / Submersion**
- **Retrait-gonflement des argiles (RGA) / Mouvement de terrain**
- **Risque Incendie / Feux de forêt**

Annexe environnementale	Budget vert	Axe 2
Favorable	Très favorable	La dépense permet l'adaptation à l'ensemble des risques climatiques identifiés et met en œuvre les solutions les plus adaptées (dont les solutions d'adaptation fondées sur la nature)
	Favorable sous condition	La dépense contribue à l'adaptation aux risques climatiques identifiés
Neutre	Neutre	La dépense n'a pas d'impact significatif, positif ou négatif, sur l'adaptation au changement climatique
Défavorable	Défavorable	La dépense engendre des effets négatifs à moyen ou long terme sur la résilience ou aggrave les conditions locales, en recourant à des solutions qui ne tiennent pas compte des risques identifiés



Axe 3 : Eau

L'axe « Eau » vise à apprécier la contribution des dépenses à une gestion durable et économe de la ressource en eau, dans un contexte de raréfaction croissante lié au changement climatique. La France connaît déjà des tensions accrues sur la ressource, appelées à s'intensifier, ce qui conduit les politiques publiques – en particulier le Plan Eau de 2023 – à fixer un objectif de réduction des prélèvements et d'amélioration de la sobriété des usages. L'analyse se concentre sur le volet quantitatif de la ressource et prend en compte notamment :

- Les **prélèvements en eau et leurs effets sur les milieux**, en intégrant les impacts spatiaux et temporels (pression sur les nappes, besoin des écosystèmes pour maintenir un bon état quantitatif et assurer la continuité écologique)
- La **gestion des eaux pluviales**, en particulier la limitation de l'imperméabilité et le développement de solutions favorisant l'infiltration et la recharge des nappes
- La **consommation d'eau** pour les différents usages (eau potable, usages domestiques, agricoles, industriels, énergétiques ou touristiques), en recherchant des solutions permettant de réduire les volumes prélevés ou d'améliorer l'efficacité de leur utilisation.

Annexe environnementale	Budget vert	Axe 3
Favorable	Très favorable	Les dépenses permettent de : - Réduire significativement la pression sur la ressource / engendrer un gain net - OU contribuer à la restauration du cycle de l'eau
	Favorable sous condition	Les dépenses permettent de réduire la pression sur la ressource
Neutre	Neutre	La dépense n'a pas d'impact significatif sur la ressource en eau
Défavorable	Défavorable	La dépense induit une augmentation de la pression sur la ressource en eau



Axe 4 : Economie circulaire

L'axe « Economie circulaire » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement contribuent à réduire la consommation de ressources et à limiter la production de déchets, en cohérence avec la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) et les objectifs européens de transition vers une économie circulaire. Dans un contexte de pression croissante sur les ressources naturelles, l'enjeu est de passer à un modèle fondé sur la sobriété, la durabilité et le bouclage des flux de matière.

L'analyse porte notamment sur :

1. **La réduction de l'usage de matière premières vierges**, via l'écoconception des produits et le recours à des matériaux réemployés, recyclés, ou encore issus de coproduits, de matériaux durables ou labellisés.
2. **L'allongement de la durée de vie des objets et produits**, à travers la réparation, le réemploi et l'éco-conception visant la réparabilité, l'évolutivité et la réutilisation des produits
3. La gestion vertueuse des déchets produits en développant le tri, la valorisation des déchets ou leur collecte séparée

Annexe environnementale	Budget vert	Axe 4
Favorable	Très favorable	La dépense s'inscrit dans une stratégie globale et ambitieuse d'économie circulaire, comprenant : - Eco-conception des produits (sobriété dans l'usage des ressources, évolutivité, etc.) - Usage structurant de matériaux issus de la réutilisation, du réemploi ou de sources durables - Allongement de la durée d'utilisation de la ressource d'origine (réemploi, reconditionnement, réparation) - Mutualisation de ressources
	Favorable sous condition	La dépense d'inscrit dans de bonnes pratiques d'économie circulaire (achats d'occasion, usage structurant de matériaux issus de ressources durables) ou contribue à la gestion vertueuse des déchets produits à travers le recyclage, la valorisation de matières , etc.
Neutre	Neutre	La dépense permet la valorisation de la ressource d'origine ou fait partiellement appel à des matériaux issus de l'économie circulaire
Défavorable	Défavorable	La dépense ne contribue pas à l'économie circulaire (achats neufs, pas d'analyse de scénarios alternatifs, etc.)



Axe 5 : Pollutions

L'axe « Pollutions » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement contribuent à prévenir, **réduire ou traiter les différentes formes de pollution** affectant les milieux et sa santé humaine, en cohérence avec les politiques nationales et européennes de réduction des émissions et des rejets (plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREFA), plan national santé environnement (PNSE), directive-cadre sur l'eau, plan d'action UE « Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols », etc.). L'enjeu est de limiter les pressions exercées sur les écosystèmes et les pollutions, en agissant tant à la source qu'en diminuant la charge existante via la filtration, la collecte, le traitement des eaux, les actions de dépollution...

Cet axe couvre principalement :

- Les **pollutions de l'air extérieur et intérieur**, liées notamment aux émissions de particules, de gaz ou de composés chimiques
- Les **pollutions de l'eau et des sols**, issues des rejets, du ruissellement ou de la gestion des déchets et des substances
- De manière complémentaire, les **nuisances thermiques et sonores**, lorsqu'elles ont un impact significatif sur l'environnement ou la santé.

Annexe environnementale	Budget vert	Axe 5
Favorable	Très favorable	- La dépense contribue à dépolluer - La dépense contribue à réduire le niveau de pollution de manière ambitieuse. Elle tient compte des sources de pollution majeure et, autant que possible, de la diversité des impacts. Elle met en place des solutions adaptées pour limiter les impacts du projet sur la pollution.
	Favorable sous condition	La dépense contribue à réduire le niveau de pollution , mais pas de manière suffisante. Certains impacts directs ou indirects majeurs ne sont pas pris en compte dans le projet.
Neutre	Neutre	La dépense n'a pas d'impact significatif, qu'il soit positif ou négatif , sur le niveau de la pollution de l'eau, de l'air et du sol.
Défavorable	Défavorable	La dépense induit une augmentation du niveau de pollution de l'eau, de l'air ou des sols.



Axe 6 : Biodiversité

L'axe « Biodiversité » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement contribuent à préserver, restaurer ou, à l'inverse, dégrader les écosystèmes et les services qu'ils rendent. Il s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), qui vise à enrayer l'érosion de la biodiversité et à restaurer les milieux naturels, dans un contexte de dégradation rapide des habitats et des espèces. L'enjeu est de limiter les pressions exercées par les activités humaines et de favoriser des projets compatibles avec le fonctionnement des écosystèmes.

Les critères principaux pour analyser une dépense sur l'axe Biodiversité sont le **changement d'usage des sols** (en particulier l'artificialisation et la fragmentation des milieux), la **surexploitation des ressources naturelles**, la dégradation des habitats et des continuité écologiques (trame verte et bleue), **l'introduction d'espèces invasives et la pollution lumineuse**.

Annexe environnementale	Budget vert	Axe 6
Favorable	Très favorable	La dépense vise à réduire les pressions exercées sur la biodiversité, voire à les stopper, et à restaurer autant que possible : gain écologique net, renaturation et refunctionalisation des sols, respect des continuité écologiques, diversité des écosystèmes et des espèces...
	Favorable sous condition	La dépense peut œuvrer à la préservation de la biodiversité mais n'est pas suffisante pour restaurer ou réduire les pressions qui s'exercent sur elle.
Neutre	Neutre	La dépense n'a pas d'impact significatif sur la biodiversité (elle ne contribue activement ni à la dégradation de la biodiversité ni à sa restauration) OU elle peut avoir un impact sur la biodiversité, s'il est analysé dans un autre axe de la taxonomie.
Défavorable	Défavorable	La dépense accroît les pressions sur la biodiversité et ne restaure pas les écosystèmes dégradés .

Annexe environnementale 2025

Budget Principal

Analyse des dépenses d'investissement mandatées en 2025 par le Budget Principal (cf CFU 2025) :

Libellé			Cotation	
Article	Désignation	Montant	Atténuation  Axe1	Biodiversité  Axe 6
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles				
202	Frais d'étude d'urbanisme	14 874,48 €	Neutre	Neutre
2031	Etudes et AMO lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	7 528,80 €	Neutre	Favorable
2031	Etude actualisation du Schéma Directeur eaux pluviales	37 296,00 €	Neutre	Neutre
2031	Etudes préalables OPAH	3 264,00 €	Favorable	Neutre
2031	Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunale	13 774,15 €	Neutre	Neutre
2031	Etude projet nouvelle déchetterie à Corbie - AMO	7 425,00 €	Défavorable	Neutre
2031	AMO Programme Local de Prévention des déchets ménagers	33 899,74 €	Favorable	Favorable
2031	Diagnostic culturel sur le territoire de la CCVS	33 741,00 €	Neutre	Neutre
2031	Etude faisabilité voie douce – Passerelle Corbie Fouilloy	38 700,00 €	Favorable	Neutre
2051	Refonte du site Internet de la CCVS	18 795,00 €	Défavorable	Neutre
2051	Droits, brevets	5 766,26 €	Neutre	Neutre
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées				
2041412	Fonds de concours versés aux communes	73 429,44 €	Non côté	Non côté
2324	En-cours des fonds de concours	87 505,66 €	Non côté	Non côté
20422	OPAH - Fonds de concours versés aux particuliers	72 703,00 €	Favorable	Neutre
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				
2111	Acquisition terrain	3 558,37 €	Neutre	Neutre

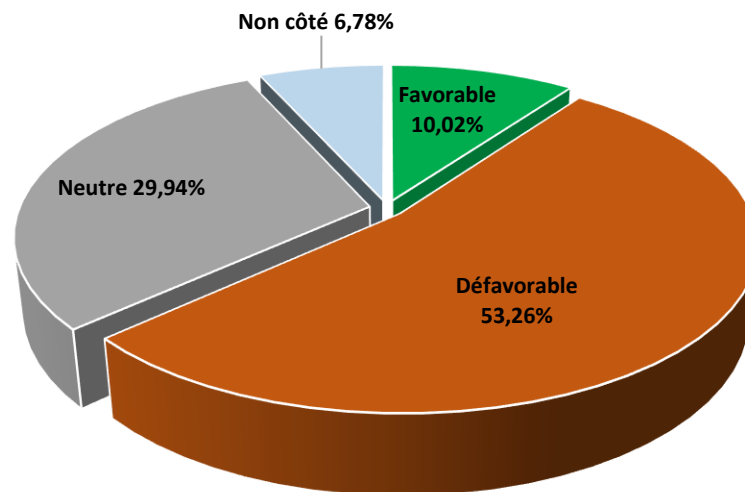
215738	Achats regard « sécurité rond » pluvial	13 752,00 €	Défavorable	Neutre
2158	Achats bacs, conteneurs, colonne d'apport volontaire	18 474,44 €	Favorable	Neutre
21611	Résidence d'artistes Médiathèque Patrick-Simon	7 000,00 €	Neutre	Neutre
21838	Matériel informatique	9 893,57 €	Défavorable	Neutre
21848	Mobilier	10 510,75 €	Neutre	Neutre
2185	Matériel de téléphonie	747,00 €	Défavorable	Neutre
2188	Fonds documentaire médiathèque Patrick-Simon	77 632,71 €	Neutre	Neutre
2188	Extension de vidéoprotection dans l'Enclos	27 027,60 €	Défavorable	Neutre
2188	Équipement sportif pour les gymnases	19 591,22 €	Neutre	Neutre
2188	Autres immos	11 280,55 €	Neutre	Neutre
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours				
2313	Extension du Centre Administratif	81 605,09 €	Défavorable	Défavorable
2313	Gendarmeries – Travaux divers	3 197,72 €	Neutre	Neutre
2313	Gendarmerie de Corbie – Changement porte du groupe électrogène	8 819,69 €	Neutre	Neutre
2313	Gendarmerie de Villers-Brtx – Changement des volets roulants	2 178,55 €	Neutre	Neutre
2313	La Caroline – Pose d'une enseigne	5 640,00 €	Neutre	Neutre
2313	La Caroline – Aménagement de la cuisine	7 197,30 €	Neutre	Neutre
2313	La Caroline – Changement du traitement de l'air	12 482,99 €	Favorable	Neutre
2313	La Filature – Installation d'une borne de recharge véhicule électrique	2 634,00 €	Favorable	Neutre
2313	Gymnases – Travaux divers	2 544,00 €	Neutre	Neutre
2313	Construction d'un nouvel équipement sportif - solde	118 797,64 €	Défavorable	Défavorable
2313	Gymnase COSEC – Ravalement de façade	11 112,24 €	Neutre	Neutre
2313	Gymnase de Villers-Brtx – Changement du bac saut en longueur	439,44 €	Neutre	Neutre
2313	Piscine La Calypso – Travaux de remise en état	45 349,29 €	Neutre	Neutre
2313	La Maisonnée – Changement de la toiture du bâtiment	47 775,54 €	Favorable	Neutre
2313	Aire d'accueil – Travaux de remise en conformité	19 830,48 €	Neutre	Neutre
2313	Déchetterie de Corbie – Etalement d'une poutre défailante	5 445,01 €	Neutre	Neutre
2313	AP – Réimplantation de la déchetterie à Corbie	864,00 €	Défavorable	Défavorable

2313	AP – Construction de 3 logements à la gendarmerie de Villers-Brtx	608 633,91 €	Défavorable	Défavorable
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours				
2315	Programme Voirie	262 959,52€	Défavorable	Défavorable
2315	Création de stationnement vélos et trottinettes dans l'Enclos	7 922,40 €	Favorable	Neutre
2315	Travaux sur ouvrages de gestion des eaux pluviales	113 872,44 €	Défavorable	Neutre
2315	Travaux exutoire pluvial rue de la Barette	672,00 €	Neutre	Favorable
2315	Travaux lutte érosion et ruissellement des sols à Warloy-Baillon	244 362,54 €	Neutre	Favorable
2315	Travaux fossé pluvial de Méricourt l'Abbé	97 264,81 €	Neutre	Favorable
2315	AP – Réhabilitation gros ouvrages de gestion des eaux pluviales	13 980,00 €	Neutre	Favorable

❖ Impact pour la transition écologique - Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	75 863,74 €	26 220,00 €	112 980,69 €	-	215 064,43 €
Chapitre 204 : Subv d'équipement versées	72 703,00 €	-	-	160 935,10 €	233 638,10 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	18 474,44 €	51 420,17 €	129 573,60 €	-	199 468,21 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	62 892,53 €	809 900,64 €	111 753,72 €	-	984 546,89 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	7 922,40 €	376 831,96 €	356 279,35 €	-	741 033,71 €
TOTAL	237 856,11 €	1 264 372,77 €	710 587,36 €	160 935,10 €	2 373 751,34 €
% des dépenses totales	10,02 %	53,26 %	29,94 %	6,78 %	100 %

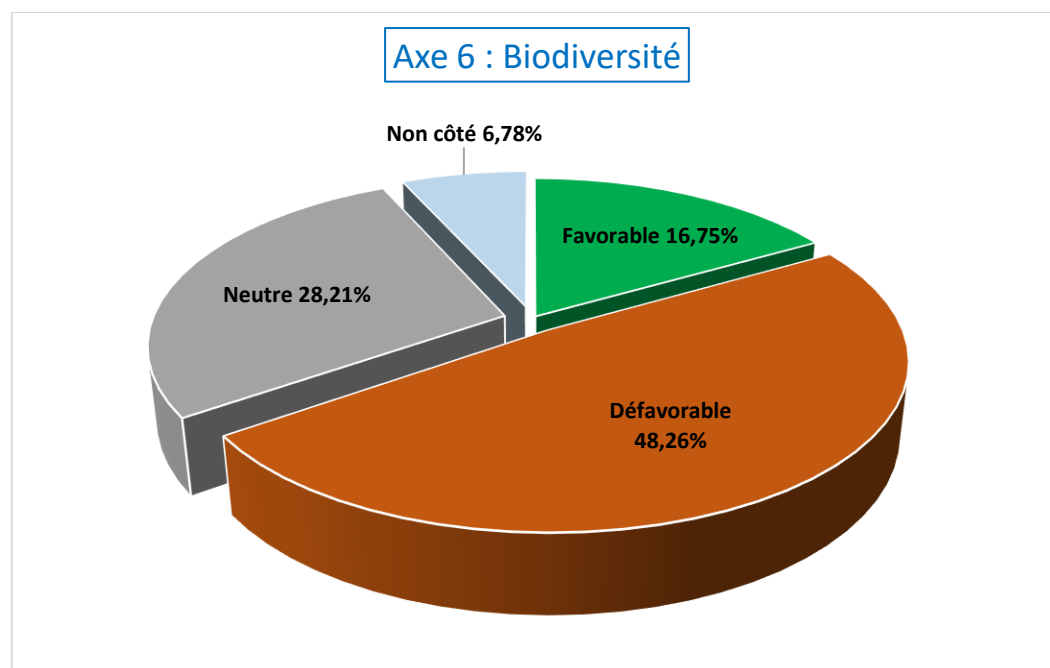
Axe 1 : Atténuation du changement climatique



❖ Impact pour la transition écologique - Axe 6 : Biodiversité

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	41 428,54 €		173 635,89 €	-	215 063,83 €
Chapitre 204 : Subv d'équipement versées	-	72 703,00 €	-	160 935,10 €	233 638,10 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	-	199 468,21 €	-	199 468,21 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	-	809 900,64 €	174 646,25 €	-	984 546,89 €

Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	356 279,35 €	262 959,52 €	121 794,84 €	-	741 033,71 €
TOTAL	397 707,89 €	1 145 563,16 €	669 545,19 €	160 935,10 €	2 373 751,34 €
% des dépenses totales	16,75 %	48,26 %	28,21 %	6,78 %	100 %



Annexe environnementale 2025

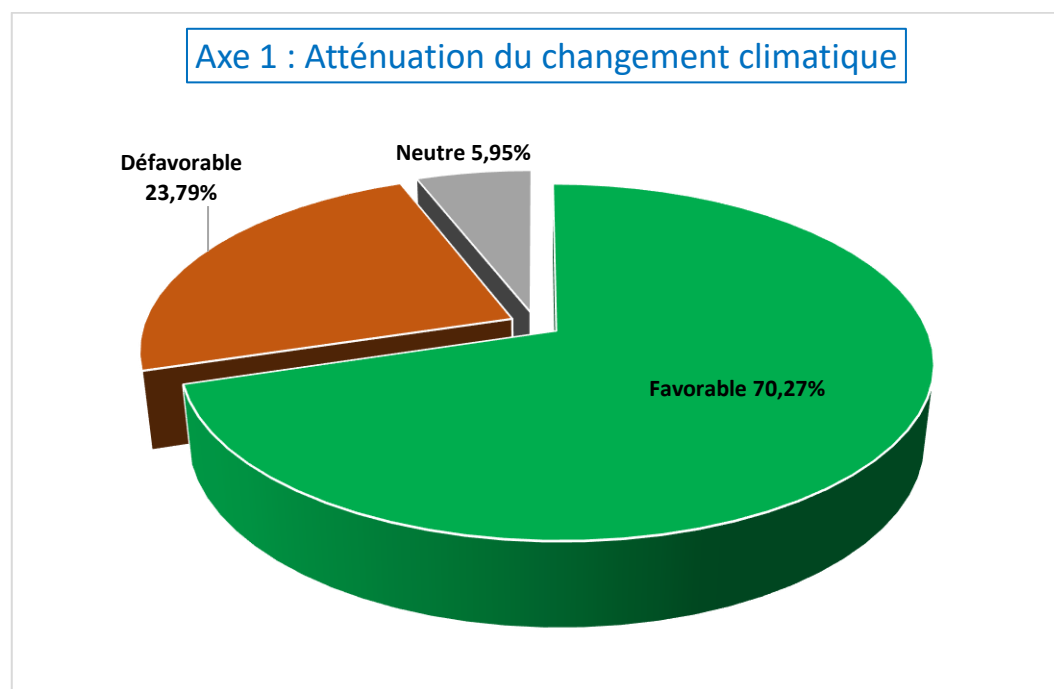
Budget annexe Développement Economique

Analyse des dépenses d'investissement mandatées en 2025 par le BA Dév Eco (cf CFU 2025) :

Libellé		Montant	Cotation	
Article	Désignation		Atténuation  Axe 1	Biodiversité  Axe 6
Chapitre 21 : Immobilisations incorporelles				
2183	Matériel informatique	306,32 €	Défavorable	Neutre
2188	Mise en place de la vidéoprotection au Village d'entreprises	16 664,00 €	Défavorable	Neutre
2188	Mise en place de la vidéoprotection Allée de l'Industrie à Corbie	28 233,00 €	Défavorable	Neutre
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours				
2313	Village d'entreprises – Travaux divers	4 872,16 €	Neutre	Neutre
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours				
2315	Travaux d'aménagement Allée de l'Industrie à Corbie	110 900,84 €	Favorable	Favorable
2315	Travaux à Lamotte-Warfusée - Agripneu	755,00 €	Défavorable	Défavorable
2315	Chaussée du Val de Somme – Changement de l'éclairage public	30 030,00 €	Favorable	Neutre
2315	Travaux ZAC Chant des Oiseaux à Fouilloy	2 100,00 €	Défavorable	Défavorable
2315	Reprise de trottoirs et bordures rue de la gare à Ribemont	3 691,49 €	Neutre	Neutre
2315	Chaussée du Val de Somme - Travaux de bouchonnage réseau	3 450,00 €	Neutre	Neutre
2315	Mise en place de parking à vélos au Village d'entreprises	1 030,00 €	Favorable	Neutre

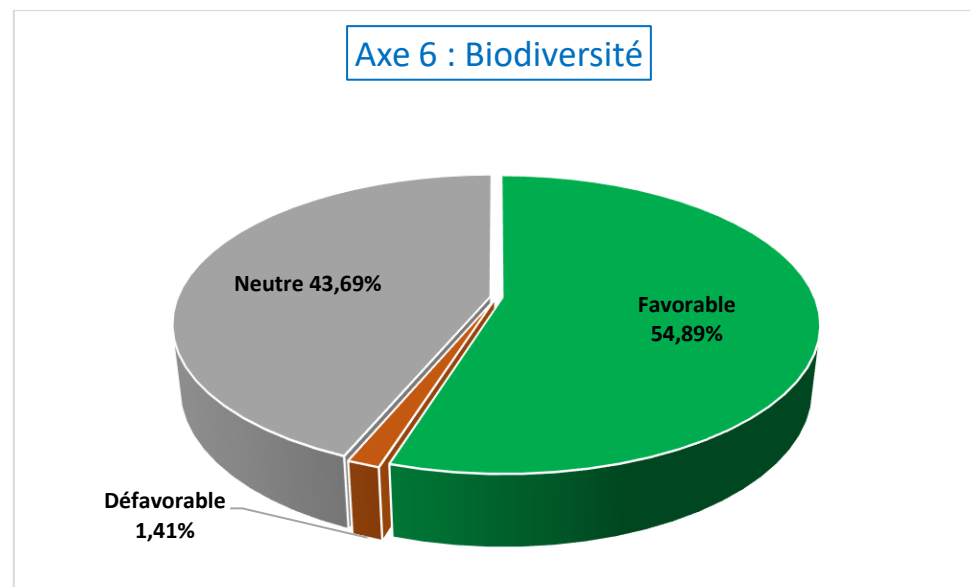
❖ Impact pour la transition écologique - Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	45 203,32 €	-	-	45 203,32 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	-	-	4 872,16 €	-	4 872,16 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	141 960,84 €	2 855,00 €	7 141,49 €	-	151 957,33 €
TOTAL	141 960,84 €	48 058,32 €	12 013,65 €	-	202 032,81 €
% des dépenses totales	70,27 %	23,79 %	5,95 %	-	100 %



❖ Impact pour la transition écologique - Axe 6 : Biodiversité

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	-	45 203,32 €	-	45 203,32 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	-	-	4 872,16 €	-	4 872,16 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	110 900,84 €	2 855,00 €	38 201,49 €	-	151 957,33 €
TOTAL	110 900,84 €	2 855,00 €	88 276,97 €	-	202 032,81 €
% des dépenses totales	54,89 %	1,41 %	43,69 %	-	100 %



Annexe environnementale 2025

Budget annexe Assainissement Collectif

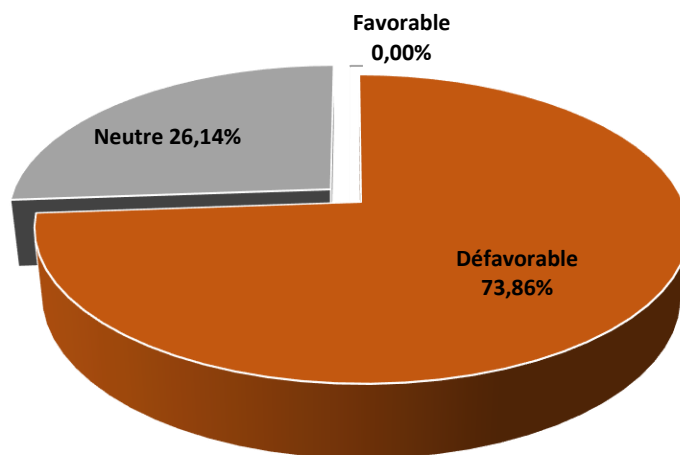
Analyse des dépenses d'investissement mandatées en 2025 par le BA Assainissement Collectif (cf CFU 2025) :

Libellé		Montant	Cotation	
Article	Désignation		Atténuation  Axe 1	Biodiversité  Axe 6
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles				
2031	Etude du système d'assainissement de Corbie	14 070,51 €	Neutre	Neutre
2031	Etude du système d'assainissement de Marcelcave	5 030,00 €	Neutre	Neutre
2031	Etude du système d'assainissement de Villers-Brtx	20 522,80 €	Neutre	Neutre
2031	Analyse des risques de défaillances système de collecte STEP	26 218,00 €	Neutre	Neutre
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				
2111	Acquisition terrain à l'euro symbolique – Poste de refoulement	1,00 €	Neutre	Neutre
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours				
2313	Remplacement du silo à chaux STEP de Corbie	16 564,00 €	Défavorable	Neutre
2313	Construction STEP de Sailly le Sec - solde	4 840,00 €	Défavorable	Favorable
2313	AP – Réhabilitation de la STEP de Daours	34 164,00 €	Neutre	Neutre
2313	AP – Construction de la STEP de Pont-Noyelle	23 120,30 €	Neutre	Favorable
2313	AP – Curage lagune de Sailly le Sec	11 319,80 €	Défavorable	Favorable
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours				
2315	Remplacement du poste de refoulement à Vecquemont	276 019,61 €	Défavorable	Neutre
2315	Travaux divers sur les réseaux d'assainissement	12 332,32 €	Défavorable	Neutre
2313	AP – Extension du réseau de collecte de Bonnay	18 874,70 €	Défavorable	Neutre
2315	AP – Réhabilitation des réseaux EU de Fouilloy	7 946,30 €	Défavorable	Neutre

❖ Impact pour la transition écologique - Axe 1 : Atténuation du changement climatique

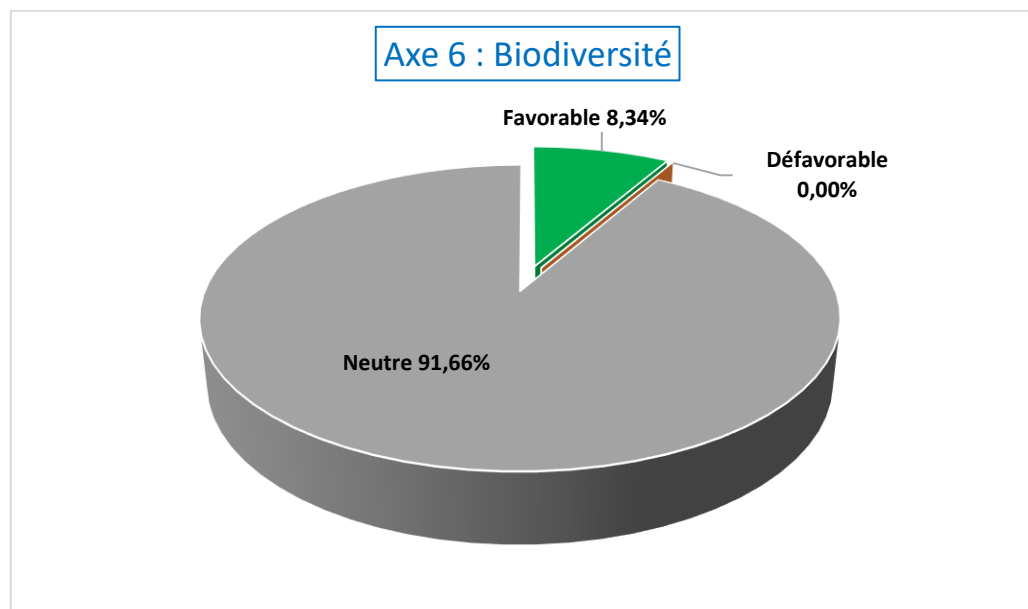
Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-	-	65 841,31 €	-	65 841,31 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	-	1,00 €	-	1,00 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	-	32 723,60 €	57 284,30 €-	-	90 007,90 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	-	315 172,93 €	-	-	315 172,93 €
TOTAL	-	347 896,53 €	123 126,61 €	-	471 023,14 €
% des dépenses totales	-	73,86 %	26,14 %	-	100 %

Axe 1 : Atténuation du changement climatique



❖ Impact pour la transition écologique - Axe 6 : Biodiversité

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-	-	65 841,31 €	-	65 841,31 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	-	1,00 €	-	1,00 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	39 279,90 €		50 728,00 €	-	90 007,90 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	-	-	315 172,93 €	-	315 17,93 €
TOTAL	39 279,90 €	-	431 743,24 €	-	471 023,14 €
% des dépenses totales	8,34 %	-	91,66 %	-	100 %



Annexe environnementale 2025

Budget Tourisme

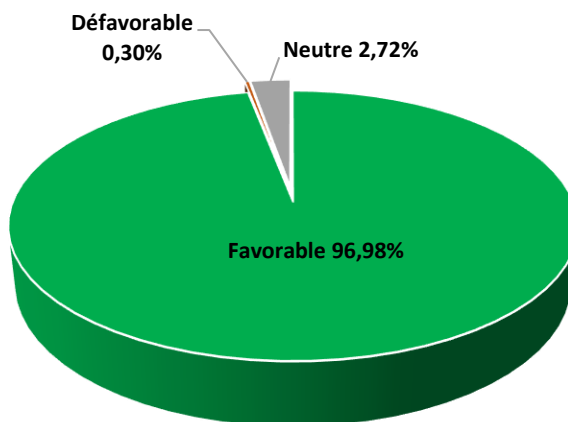
Analyse des dépenses d'investissement mandatées en 2025 par le Budget Tourisme (cf CFU 2025) :

Libellé		Montant	Cotation	
Article	Désignation		Atténuation  Axe 1	Biodiversité  Axe 6
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles				
2051	Droits à l'image (photos)	927,84 €	Neutre	Neutre
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées				
2041412	Fonds de concours versé à Morcourt – Circuit des Tourbières	24 000,00 €	Neutre	Favorable
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				
21838	Matériel informatique	3 017,74 €	Défavorable	Neutre
2188	Achat petits matériels pour les animations	1 326,95 €	Neutre	Neutre
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours				
2313	AP – Construction nouvel Office de Tourisme	969 256,86 €	Favorable	Neutre
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours				
2315	Réaménagement parking covoiturage OT	918,00 €	Neutre	Neutre

❖ Impact pour la transition écologique - Axe 1 : Atténuation du changement climatique

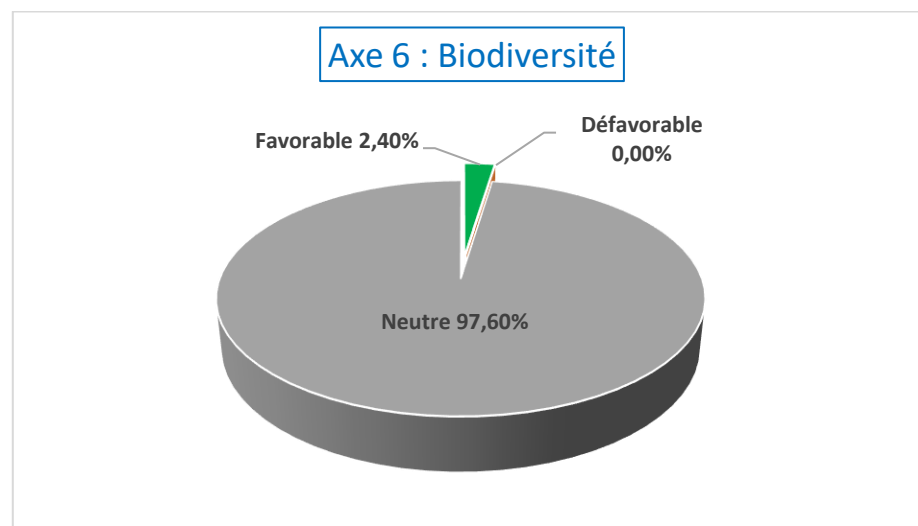
Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-	-	927,84 €	-	927,84 €
Chapitre 204 : Subv d'équipement versées	-	-	24 000,00 €	-	24 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	3 017,74 €	1 326,95 €	-	4 344,69 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	969 256,86 €	-	-	-	969 256,86 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	-	-	918,00 €	-	918,00 €
TOTAL	969 256,86 €	3 017,74 €	27 172,79 €	-	999 447,39 €
% des dépenses totales	96,98 %	0,30 %	2,72 %	-	100 %

Axe 1 : Atténuation du changement climatique



❖ Impact pour la transition écologique - Axe 6 : Biodiversité

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-	-	927,00 €	-	927,84 €
Chapitre 204 : Subv d'équipement versées	24 000,00 €	-	-	-	24 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	-	4 344,69 €	-	4 344,69 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	-	-	969 256,86 €	-	969 256,86 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	-	-	918,00 €	-	918,00 €
TOTAL	24 000,00 €	-	975 447,39 €	-	999 447,39 €
% des dépenses totales	2,40 %	-	97,60 %	-	100 %



Annexe environnementale 2025

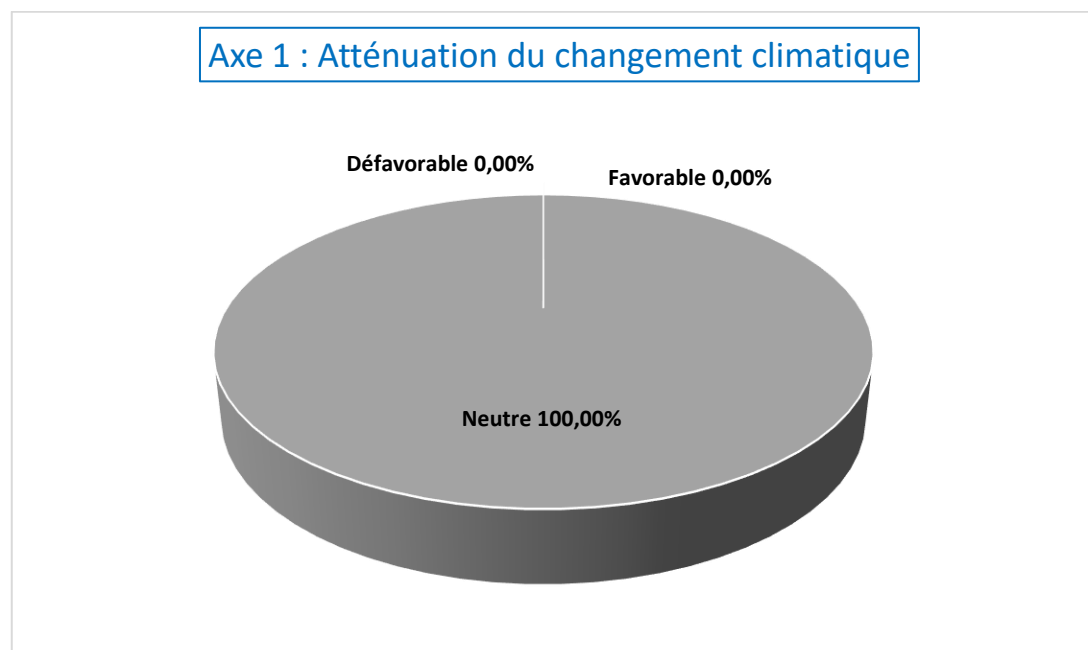
Budget annexe GEMAPI

Analyse des dépenses d'investissement mandatées en 2025 par le BA GEMAPI (cf CFU 2025) :

Libellé		Montant	Cotation	
Article	Désignation		Atténuation  Axe 1	Biodiversité  Axe 6
Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles				
2031	Etude marais de Pont-Noyelle	2 383,15 €	Neutre	Favorable
2031	Etude protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques Cerisy	37 986,99 €	Neutre	Favorable
2031	Etude d'inventaire – ATLAS de la biodiversité Intercommunale	1 980,00 €	Neutre	Favorable
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours				
2315	AP – Travaux d'aménagement du marais de Pont-Noyelle	864,00 €	Neutre	Favorable

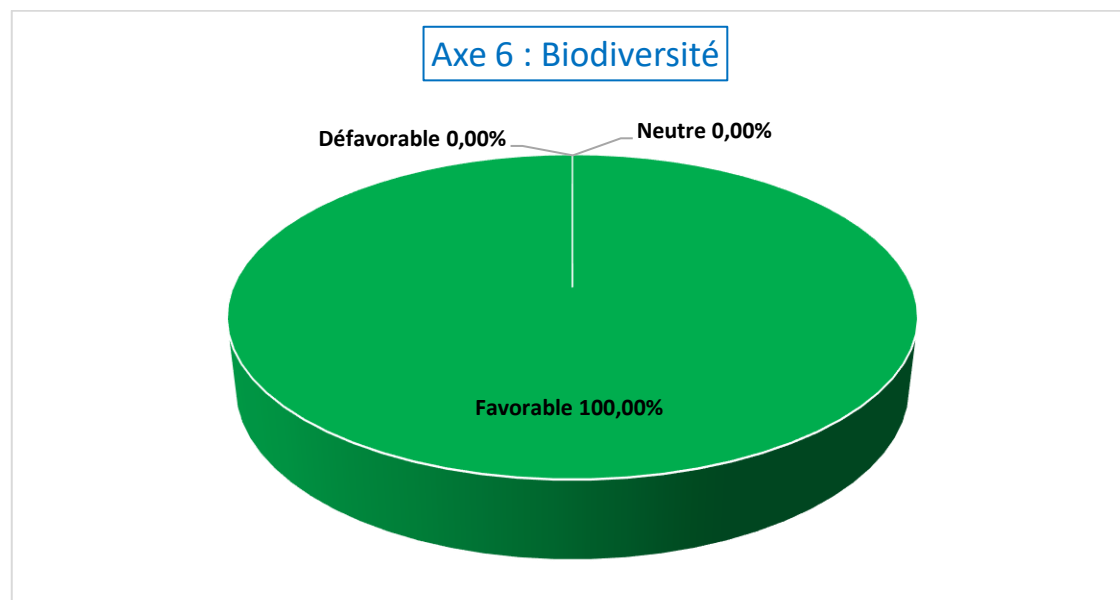
❖ Impact pour la transition écologique - Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-	-	42 350,14 €	-	42 350,14 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	-	-	864,00 €	-	864,00 €
TOTAL	-	-	43 214,14 €	-	43 214,14 €
% des dépenses totales	-	-	100 %	-	100 %



❖ Impact pour la transition écologique - Axe 6 : Biodiversité

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	42 350,14 €	-	-	-	42 350,14 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	865,00 €	-	-	-	865,00 €
TOTAL	43 215,14 €	-	-	-	43 215,14 €
% des dépenses totales	100 %	-	-	-	100 %



Annexe environnementale 2025

Budget Eau Potable

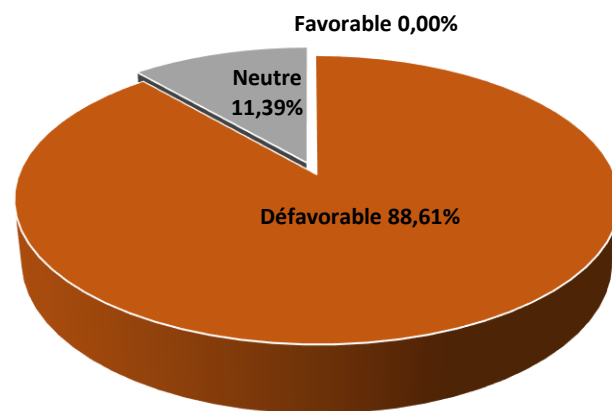
Analyse des dépenses d'investissement mandatées en 2025 par le Budget Eau Potable (cf CFU 2025) :

Libellé		Montant	Cotation	
Article	Désignation		Atténuation  Axe 1	Biodiversité  Axe 6
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles				
2031	Etude Aire d'alimentation du captage de Corbie	19 070,00 €	Neutre	Favorable
2031	Etude sécurisation quantitative Amiens - UDI Corbie	5 184,00 €	Neutre	Neutre
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				
21531	Branchement eau potable	2 292,60 €	Neutre	Neutre
21561	Achat de compteur d'eau	7 801,00 €	Neutre	Neutre
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours				
2313	Travaux sur ouvrages d'eau potable liés au PGSSE	24 560,00 €	Défavorable	Neutre
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours				
2315	Travaux renouvellement réseaux Pont-Noyelle, Hénencourt, ..	3 044,98 €	Défavorable	Neutre
2315	AP – Travaux renouvellement du réseau d'eau potable 2025-2028	239 594,14 €	Défavorable	Neutre

❖ Impact pour la transition écologique - Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-	-	24 254,00 €	-	24 254,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	-	10 093,60 €	-	10 093,60 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	-	24 560,00 €	-	-	24 560,00 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	-	242 639,12 €	-	-	242 639,12 €
TOTAL	-	267 199,12 €	34 347,60 €	-	301 546,72 €
% des dépenses totales	-	88,61 %	11,39 %	-	100 %

Axe 1 : Atténuation du changement climatique



❖ Impact pour la transition écologique - Axe 6 : Biodiversité

Type de dépenses	Favorable	Défavorable	Neutre	Non côté	Total des dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	19 070,00 €	-	5 184,00 €	-	24 254,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-	-	10 093,60 €	-	10 093,60 €
Art 2313 : Travaux sur bâtiments en cours	-	-	24 560,00 €	-	24 560,00 €
Art 2315 : Travaux réseaux en-cours	-	-	242 639,12 €	-	242 639,12 €
TOTAL	19 070,00 €	-	28 476,72 €	-	301 546,72 €
% des dépenses totales	6,32 %	-	93,68 %	-	100 %

